

Note d'information

ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E.) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE BRANCHE (D.S.B.) DU TRAVAIL SOCIAL

Pour les départements Nord aquitains (Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne), l'accompagnement VAE DSB est proposé en cotraitance par l'IRTS Aquitaine de Talence et le Ce.F de Bergerac, seuls organismes de formation labellisés et habilités par la branche professionnelle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour la mise en œuvre de ce dispositif d'accompagnement.

Organisation et contenus

1. Pré-requis

L'accompagnement D.S.B. s'adresse aux salariés des établissements et services adhérents à UNIFAF qui ont la notification de recevabilité de leur demande de VAE (livret 1) délivrée par le Rectorat (pour les diplômes Moniteur Éducateur, Éducateur Spécialisé et Éducateur Technique Spécialisé) ou la DRDJSCS (pour les diplômes Assistant de Service Social et Encadrant et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale).

2. Inscription

La pré-inscription à l'accompagnement à la VAE D.S.B se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. La période d'ouverture des pré-inscriptions est du 15 octobre 2018 au 15 mars 2019.

3. Réunion d'information-conseil

Le salarié est convoqué à une réunion d'information-conseil d'une durée de 2 heures qui vise à :

- informer sur la spécificité de la VAE comme voie d'accès à la certification,
- présenter les diplômes accessibles et ceux pour lesquels le Dispositif de Soutien de Branche (DSB) peut être mobilisé,
- présenter le Dispositif de Soutien de Branche et les prestations apportées,

4. Bilan de positionnement

Cette phase dure 6 heures et vise à établir avec le candidat un diagnostic de parcours et à élaborer le parcours personnalisé d'accompagnement.

5. Réalisation du parcours personnalisé d'accompagnement

D'une durée maximale de 170 heures, il est constitué de :

- 30 heures maximum de séquences d'appui à la démarche/appui méthodologique ;
- 70 heures maximum de mises en situation professionnelle ;
- 70 heures maximum de séquences formatives.

6. Préconisation post-jury d'une stratégie individuelle d'accès à la certification visée

D'une durée de 3 heures, cette phase n'existe que si le jury n'a pas validé totalement le diplôme. Dans ce cas, le salarié est convié à un entretien individuel afin d'évoquer les parcours visant à permettre l'obtention du diplôme dans les meilleurs délais.

Durée et lieu

La durée de l'accompagnement VAE DSB est variable et définie en fonction du profil du candidat : variété et durée de l'expérience, diversité des publics rencontrés,

La durée maximum de l'accompagnement D.S.B. est de 179 heures (bilan de positionnement + parcours personnalisé d'accompagnement + préconisation post-jury). Il se réalise au Ce.F (sauf période de mises en situation professionnelle), sur une période d'environ 18 mois.

Coût et financement

Le coût de l'accompagnement est variable selon le diplôme concerné et le contenu du parcours d'accompagnement personnalisé préconisé. Pour un parcours de 179 heures, le coût est de :

- 2650 €uros pour les diplômés des niveaux IV ou III ;
- 2950 €uros pour les diplômés de niveau II.

La prise en charge de l'accompagnement DSB sur le Compte d'Investissement Formation de l'Adhérent peut être cofinancée par des Fonds Mutualisés de Branche (FMB). L'accès et le niveau de financement sur les Fonds Mutualisés de Branche sont proratisés en fonction du taux de cotisation à Unifaf au-delà de l'obligation légale :

- Les coûts pédagogiques selon les heures de formation et les barèmes fixés.
- Les frais de salaires et charges si remplacement ou surcoûts liés à l'absence, sont pris en charge pour les associations de moins de 300 ETP, et dans la limite de 15 €uros/heure pour les associations de plus de 300 ETP.
- Les frais de transport et d'hébergement si le taux de contribution est supérieur ou égal à 2%
 - à 100% pour les associations de moins de 50 ETP
 - à 75% pour les associations entre 50 et moins de 300 ETP
 - à 50% pour les associations de 300 ETP et plus

Personne contact

Michel DULONG, Responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues
05.53.22.12.50. michel.dulong@johnbost.fr